

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :
Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs

Au 27 Juin !

La C. F. T. C. fêtera le 27 Juin prochain, à Paris, le cinquantième anniversaire du syndicalisme chrétien.

Déjà toutes nos Unions ont célébré cet anniversaire avec une solennité et une ampleur qui ont fait le plus grand effet. Hier encore, à Lille, un cortège de 25.000 syndiqués chrétiens a défilé à travers la ville, drapeaux en tête, au milieu des applaudissements de la foule, avec une discipline et un calme impressionnants.

Ainsi le syndicalisme chrétien que l'on disait mort ou qu'on se contentait de mépriser, a montré déjà dans toutes nos grandes agglomérations industrielles sa magnifique vitalité.

Mais la fête n'est pas terminée et il faut qu'elle ait, le 27 Juin, une clôture solennelle.

Il faut que nous donnions à Paris — le Paris officiel, le Paris populaire et le Paris de l'Exposition — une démonstration inoubliable de foi, de mesure et de force!

Il faut qu'au milieu des syndiqués chrétiens de Paris et de sa banlieue, les syndiqués chrétiens de toutes les régions de France mêlent leurs cohortes et leurs drapeaux.

Il faut que le cri de « Liberté syndicale », que clamaient nos camarades de Lille, retentisse au Parc des Princes lancé par des dizaines de milliers de poitrines.

Et il faut aussi que ce rassemblement des volontés soit un rassemblement des cœurs.

Il faut qu'au cours de la messe solennelle nous renouvelons notre serment de charité à l'égard de tous nos frères de travail, afin qu'ils comprennent bien que, malgré la contradiction de nos doctrines que rien ne peut rapprocher, nos cœurs néanmoins leur sont largement ouverts et nos mains loyalement tendues pour faire cesser, par un même effort accompli dans la liberté et l'indépendance de chacun, les misères imméritées, corriger les injustices et donner au travail la part légitime qui lui revient.

Et c'est pourquoi nous vous disons : **TOUS A PARIS, le 27 JUIN PROCHAIN**, pour proclamer notre foi dans le **SYNDICALISME CHRÉTIEN**.

Jules ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C.

CHOC EN RETOUR...

Ne pas confondre

Un certain nombre de patrons viennent de faire une découverte sensationnelle...

Tenez-vous bien... Ils déclarent ni plus ni moins que les derniers lois sociales sont « socialistes ».

Ils pensent peut-être aussi qu'un bon nombre de « braves gens » qui n'« encaissent » pas le socialisme tomberont dans le piège et feront chorus avec eux contre ces lois qui... ces lois que... etc., ça fera toujours cela de gagné dans l'opinion publique.

Il y a quelques jours, en effet, lors d'une commission mixte le président d'un syndicat patronal déclarait à la délégation ouvrière : « Vous appelez cela des lois sociales : ce sont des lois socialistes ! »

Ces jours derniers nous lisons dans une revue syndicale du Bâtiment le compte rendu d'une intervention de M. A. Berard, président de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics.

« Ceux qui ont imaginé ces lois, plus socialistes que sociales, dont nous sommes acablés... »

Dans la même revue, écrite sans doute par une plume rageuse, on relève encore cette phrase :

« La loi sur les accidents du travail (1898) qui marquait le début des lois dites « sociales »... »

Il est dommage de trouver un tel esprit chez certains patrons.

Que ces lois aient « accablés », c'est possible, mais à qui la faute? S'ils n'avaient pas fait la sourde oreille aux légitimes revendications des travailleurs qui, depuis des années réclamaient de meilleures conditions d'existence, il eût été facile d'appliquer progressivement ces améliorations.

Que ces lois soient socialistes, c'est une erreur. Qui donc a pro-

posé une loi sur la convention collective, sinon les syndicats chrétiens, et ceci en 1913.

Et qu'y a-t-il de « socialiste » à passer une convention collective entre patrons et ouvriers?

Les congés payés? Une loi socialiste? en quoi? Quand on donne son temps à une entreprise, on a bien le droit de refaire ses forces sur son compte.

Les 40 heures? Mais pourquoi a-t-on réclamé cette réduction des heures de travail? parce que la machine — et ce sont bien les patrons qui sont propriétaires de leurs machines — a créé le chômage et qu'on oublie trop la misère imméritée des chômeurs qu'il faut maintenant réemployer.

Quoi de socialiste là dedans? La conciliation, l'arbitrage obligatoire? N'était-ce pas demandé par les syndicats chrétiens également et n'est-ce pas préférable pour solutionner les conflits?

Et l'on pourrait continuer... Il faudrait être sectaire pour dire que ces lois sont socialistes, du seul fait qu'elles ont été votées sous un gouvernement à direction socialiste.

Toutes ces lois « sociales » sont inspirées du plus pur esprit de justice et le syndicalisme chrétien en revendique la paternité, fidèle qu'il a toujours été à faire passer dans les mœurs la doctrine de « Rerum Novarum » et de « Quadragesimo Anno ».

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Confondre de nos jours « social » et « socialisme » c'est faire preuve d'une naïveté dont on n'aurait guère l'air.

Une initiative de la C. F. T. C.

Une proposition de loi est déposée pour assurer la liberté syndicale par le contrôle de l'embauchage et du débauchage

Quand on réclame la liberté syndicale pour soi, on doit accepter de l'accorder aux autres! Les dirigeants de la C. G. T. et M. Belin, en particulier, feraient bien de méditer ce principe de stricte probité morale...

Mais qui veut la fin veut les moyens et il ne fait de doute pour personne que, nous croyons l'avoir établi dans notre dernier article, depuis plusieurs mois une campagne sournoise s'est engagée, en vue de placer sous le contrôle plus ou moins officieux de la C. G. T. toutes opérations d'embauchage ou de débauchage du personnel salarié. Bien sûr, on nous indique qu'il s'agit seulement de protéger les travailleurs contre l'arbitraire patronal et qu'on entend préserver la liberté syndicale. Mais vraiment on nous croit un peu trop naïfs si l'on suppose que nous nous faisons la moindre illusion sur l'impartialité d'un organisme patronal dans lequel les salariés seraient représentés par la seule C. G. T. et qui contrôlerait le placement.

En réalité, on ne ferait que perpétuer les agissements illégaux, bien qu'accomplis avec la complicité des pouvoirs publics, qui se sont déroulés sur les chantiers de l'Exposition où tout ouvrier non affilié à la C. G. T. s'est trouvé, pratiquement, dans l'impossibilité de travailler.

Ce qui y a de paradoxal dans l'attitude de la C. G. T., c'est qu'elle prétend ainsi agir pour protéger les Travailleurs contre les injustices patronales. Certes, celles-ci existent et les syndicalistes chrétiens les ont assez souvent éprouvées pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Mais, on ne répare pas une injustice par une autre injustice et on ne peut admettre davantage les abus imputables à la C. G. T. que ceux qui sont le fait du patronat.

La position de la C. F. T. C., à cet égard, est connue : c'est pourquoi ses militants et amis ont été indignés par l'article publié par M. Belin dans le *Peuple* du 18 mai et aux termes duquel le secrétaire adjoint de C. G. T. insinuait que les syndicats chrétiens se refusaient à tout contrôle de l'embauchage parce que leur carte servait de « recommandation » auprès des patrons. Ignorance ou mauvaise foi, peu importe : erreur grossière, pour le moins, d'autant plus que nous connaissons des centaines de cas où des employeurs ont fait pression sur leur personnel pour qu'il adhère à la C. G. T. afin d'éviter des histoires...

La meilleure réponse à opposer aux allégations du représentant de la tendance minoritaire de la C. G. T. a été faite. Une proposition de loi élaborée par le secrétaire de la C. F. T. C. a été déposée sur le bureau de la Chambre par M. Henri Meek et un certain nombre de ses collègues membres du groupe parlementaire du syndicalisme chrétien afin d'assurer effectivement la liberté syndicale par le

contrôle de l'embauchage et du débauchage.

Les principes qui sont à la base de ce document sont précisés dans sa première partie. Les syndicalistes chrétiens souhaitent que les représentants patronaux et ouvriers se mettent d'accord, par voie de conventions collectives, sur le problème de l'embauchage et du licenciement, étant entendu que toute clause qui, dans une convention, réserverait à qui ce soit un monopole direct ou indirect d'embauchage, serait nulle de plein droit. De lourdes pénalités sanctionneraient l'inapplication de ce dernier point dont il n'est pas besoin de souligner l'importance.

La proposition de loi comporte une série d'articles tendant à la réorganisation du placement, articles qui placent les services syndicaux régulièrement constitués sur le même plan que les offices publics. Selon l'article 8, l'employeur ne devra tenir compte, dans son choix, que des qualités professionnelles et de la situation de famille des candidats à un emploi. Un registre, tenu à la disposition de l'inspecteur du travail et communiqué périodiquement aux délégués du personnel, constatera les candidatures reçues et les décisions prises par le chef d'entreprise à leur sujet.

De même, en ce qui concerne le débauchage, un registre qui sera également possible de consulter préciserait, au moment de chaque licenciement, les raisons de cette décision. Le renvoi sera réputé abusif et sanctionné par la juridiction compétente si l'employeur ne peut justifier qu'il est motivé par une compression du personnel ou qu'une faute sérieuse a été commise, au sens admis par les conseils de prud'hommes. Dans le premier cas, si l'employeur se trouve, par la suite obligé d'engager de nouveaux salariés, il devra, en premier lieu, faire appel à son ancien employé.

Voilà rapidement esquissée la proposition de loi déposée. Elle témoigne du souci d'équité des syndicalistes chrétiens. On ne peut lui reprocher de restreindre les prérogatives patronales, puisque les employeurs, en signant, en juin 1936, les accords Matignon, s'engageaient à ne pas prendre en considération le fait que leur personnel appartienne ou n'appartienne pas à un syndicat. Elle ne favorise pas une tendance syndicale au déclin d'une autre. Elle est donc conforme à la justice, à la logique et, ce qui ne gâte rien, encore qu'on n'y attache plus guère d'importance aujourd'hui, à l'esprit de toute une législation sociale qui repose sur la notion essentielle de la liberté syndicale.

Maurice BOULADOUX.

Gaston TESSIER conseiller technique de la France à la Conférence internationale du travail

Le « Journal Officiel » a publié le 28 mai le décret désignant les membres de la délégation française à la 23^e session de la Conférence Internationale du Travail.

Nous avons le plaisir de relever parmi les noms cités celui de Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C., à titre de conseiller technique des délégués du gouvernement.

Et l'on dira encore que le syndicalisme chrétien n'est pas représentatif...

Où les Catholiques doivent-ils se syndiquer?

L'Eglise reconnaît aux ouvriers comme aux patrons le droit d'association, mais, d'accord en cela avec la simple morale naturelle, elle leur fait un DEVOIR d'adhérer à des organisations professionnelles qui s'inspirent de l'esprit chrétien.

La Confédération française des travailleurs chrétiens offre cette garantie aux ouvriers et la Confédération française des professions aux patrons C'EST LA, ET NON AILLEURS, que doivent se rencontrer, à l'heure actuelle, tous ceux qui, au légitime souci de leur intérêt temporel, doivent unir le souci plus noble de leur vie religieuse et de leur intérêt spirituel.

Mgr CHOLLET, Archevêque de Cambrai.

Le 14^e Congrès de l'U.R. de Bretagne et du Maine

TENU A LORIENT LES 22 ET 23 MAI

A REMPORTÉ UN MAGNIFIQUE SUCCÈS

Déclaration

L'Union Régionale de Bretagne et du Maine, au nom de ses 180 Syndicats et de ses milliers d'adhérents, réunie en Congrès, à Lorient, les 22 et 23 mai 1937 :

« Exprime sa volonté de collaborer loyalement avec les Pouvoirs Publics en vue du bien commun et de coopérer au sein des organismes officiels à la défense des intérêts de la classe ouvrière, que légitimement et légalement elle représente.

« Partisan de la liberté totale, elle entend faire respecter le droit au travail et celui qu'a tout travailleur d'appartenir à l'organisation professionnelle de son choix. « Repoussant toute idée de monopole syndical, au profit d'un groupement quel qu'il soit, et si puissant qu'il soit, elle estime que l'importance de ses effectifs en même temps que son ancienneté et son action syndicale lui donnent le droit d'être considérée comme une organisation vraiment représentative, conformément aux lois en vigueur et à la jurisprudence et de parler et d'agir au nom de ses adhérents auprès du Patronat et des Pouvoirs Publics.

« Elle croit d'ailleurs que la constitution de cartels intersyndicaux, pour un temps limité et un but précis, entre organisations légalement constituées, pourra, mieux qu'une unité factice, être profitable à l'ensemble de la classe ouvrière.

« Elle redit son attachement aux réformes depuis longtemps précon-



Quelques dirigeants de l'U. R. de Bretagne et du Maine

nisées par le programme de la C. F. T. C. et précisées dans les vœux de ses précédents congrès :

Salaires minimum vital, Réduction de la journée de travail,

Conventions collectives, Congés payés, Commissions mixtes, Allocations familiales, etc., etc...

« Se déclare solidaire de l'ensemble de travailleurs pour obtenir une judicieuse application des lois sociales en vigueur.

« Demande le respect de l'autorité légitime et la sauvegarde de la

propriété privée et repousse en conséquence les essais de prise de possession et l'occupation des établissements de travail.

« Proclame enfin la nécessité de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des mouvements politiques, seul moyen de conserver aux syndicats leur caractère professionnel.

« Adresse un pressant appel à tous ses militants et aux amis du Syndicalisme Chrétien en vue de travailler à l'instauration d'un Ordre social nouveau et pour qu'enfin s'ouvre sur notre Pays une ère de Liberté, de Justice et de Paix ».

CINQUANTE ANS !...

J. Zirnheld, président de la C. F. T. C., donne actuellement, on le sait, chaque mardi, à 20 h. 30, 28, place Saint-Georges, à Paris, une série de conférences dont l'ensemble représente le bilan de cinquante années d'action syndicale chrétienne.

Cette histoire du syndicalisme chrétien sera éditée au moment des fêtes du cinquantenaire organisées par la C. F. T. C., à Paris, le 27 juin. Pour plusieurs raisons, on peut prédire un beau tirage à ce volume. Et d'abord parce que les syndicalistes chrétiens et leurs amis y puiseront les leçons de l'expérience. Et ensuite parce que si l'histoire du mouvement syndical chrétien forme la base de l'ouvrage, celui-ci fait une large part, le syndicalisme chrétien n'ayant pas vécu dans une tour d'ivoire, aux événements et aux hommes qui, depuis cinquante ans, se sont préoccupés des problèmes sociaux et syndicaux.

En particulier, la partie intitulée « Ombres et rayons » mérite de retenir longuement notre attention. Zirnheld y a analysé les difficultés rencontrées depuis sa fondation. Sans acrimonie, il a facilement démontré que les socialistes ne furent pas les plus rudes adversaires du mouvement naissant. Non, ceux qui le paralyseront le plus doivent être cherchés parmi ceux qui auraient dû être des amis de première zone des syndicats chrétiens : les catholiques. Il y eut, en premier lieu, la coupable indifférence de ceux-ci à l'égard des problèmes sociaux. Et même parmi ceux qui ne voulaient pas laisser aux révolutionnaires le seul privilège de se pencher sur le sort des masses laborieuses, rares étaient les partisans du syndicalisme...

L'encyclique « Rerum Novarum », qui aurait dû susciter un grand élan des catholiques vers les questions sociales, ne pénétra que peu à peu, beaucoup trop lentement, ces milieux. D'une touche légère mais combien juste, Zirnheld indique que « Rerum Novarum » semble avoir eu plus d'échos dans les milieux non catholiques. Et, en effet, toute une législation sociale s'élabore peu après, à laquelle, pour l'honneur des croyants, de grands catholiques sociaux, au premier rang desquels il faut citer Albert de Mun, s'associèrent.

On conçoit combien, dans de telles conditions, fut difficile la trouée d'un syndicalisme s'adressant exclusivement — comme c'était le cas à l'époque — aux catholiques. D'autant plus que les rares partisans dans ce milieu, du syndicalisme, demeureraient attachés à la formule du syndicat mixte, patronal et ouvrier.

Du côté patronal, on peut affirmer, preuves à l'appui, que l'opposition à l'égard du syndicalisme chrétien fut, dès le début — aux rares et honorables exceptions près de quelques hommes comme Léon Harmel, Emile Dognin, etc. — des plus

farouches. Les grands patrons catholiques du Nord, qui traitaient avec les organisations socialistes, réunissent, par trois fois, à torpiller la constitution des syndicats chrétiens.

Ils devaient d'ailleurs demeurer fidèles à cette attitude et, en 1924, l'un des principaux d'entre eux déposait, au Vatican, une plainte contre les syndicats libres de Roubaix-Tourcoing. C'était là une suprême tentative pour venir à bout des syndiqués chrétiens qui, M. Georges Valois en relatant cette affaire le rapporte dans son livre « L'Homme contre l'argent », « résistent à tout, à la menace et à la corruption ».

Loin d'obtenir la condamnation souhaitée, ces patrons du Nord virent leur thèse réfutée dans un document mémorable : la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart. Le syndicalisme chrétien sortait moralement et pratiquement renforcé de cette affaire malgré les efforts déployés en pure perte par M. François Coty et « L'Action Française ».

A travers ces quelques remarques, nos lecteurs devinent-ils tout l'intérêt du travail de Zirnheld? Disons-le, son étude est passionnante et certains passages pourraient presque paraître d'actualité, telle la relation de la malencontreuse affaire des syndicats jaunes.

Parti du Creusot, en 1899, le mouvement « jaune » ne connut le succès qu'à partir de 1901, date à laquelle s'« intéressa » à son sort un ancien militant cégétiste : Biétry. Une foule de catholiques, qui avaient tous une quantité de « bonnes » raisons — d'ailleurs aussi mauvaises les unes que les autres — pour rester à l'écart du syndicalisme chrétien, se jetèrent dans l'aventure. Ils le firent malgré les sages avertissements de la Semaine Sociale de Lyon (1904), parce que

le nouveau mouvement se présentait pour eux sous les meilleurs auspices. Des personnalités représentatives, dont un éminent religieux, patronnaient le mouvement qualifié par cet ecclésiastique de « mouvement social et chrétien des syndicats indépendants... »

Nos syndicats « indépendants » d'aujourd'hui n'ont rien inventé, puisque les « jaunes » d'alors prétendaient déjà justifier la création d'un groupement à côté de la C. G. T. par le fait que le syndicalisme chrétien était voué d'avance à l'échec parce que « confessionnel ».

A l'issue d'une polémique qui se déroula en 1906... dans les « Annales de l'A. C. J. F. » entre un partisan des syndicats « jaunes » et le président du plus ancien des syndicats chrétiens, le syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, ce dernier finit par assigner son interlocuteur à trois ans de date, convaincu que le temps serait le meilleur arbitre de la situation. De fait, alors que le syndicalisme chrétien progressait de façon régulière, sans gonflement factice, le mouvement jaune qui, en 1903, se flattait de compter 500.000 membres, se transformait en « parti prouffiste » et disparaissait.

Encore une fois, il faut savoir gré à J. Zirnheld d'avoir écrit cette histoire, dont nous n'avons évoqué ici que quelques épisodes. A travers ses pages on sent d'ailleurs le plaisir que prend l'auteur à remuer les souvenirs de luttes qu'il a vécues. Quant aux jeunes militants de la C. F. T. C., ils trouveront là bien des motifs d'espérance : la sûreté doctrinale du syndicalisme chrétien, la rigoureuse indépendance de son action lui permettent d'envisager avec sérénité les difficultés que tout groupement libre est appelé à rencontrer.

Maurice BOULADOUX.

Programme de la Journée du Cinquantenaire du Syndicalisme Chrétien

a PARIS, le Dimanche 27 JUIN (en plein air : Parc des Princes)

A 9 heures 15. — GRAND-MESSE SOLENNELLE. — Allocution de S. Exc. Mgr GERLIER, Evêque de Tarbes et de Lourdes. Messe de Sainte Cécile, de Ch. Gounod, par le « Cercle Musical P. O.-Midi » (division d'excellence), 150 exécutants. — Chant du « Te Deum ».

A 14 heures 30. — ASSEMBLÉE POPULAIRE & ARTISTIQUE. — Allocutions de J. ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C. ; Son Eminence le Cardinal VERDIER, Archevêque de Paris. — Orchestre et Chœurs du « Cercle Musical P.-O.-Midi » Solistes des grands théâtres parisiens. — Le Corps de Ballet de l'Opéra, dans un divertissement de M. AVELINE. — Clowns et Attractions du Cirque Médrano.



1.600 syndiqués Nantais ont fêté le Travail et le Cinquantenaire du Syndicalisme Chrétien

Avis aux correspondants départementaux

Prière de noter que la copie pour le journal doit parvenir au Secrétariat de Rédaction, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, POUR LE TROIS DE CHAQUE MOIS, et non pas être mise à la poste le 3, comme cela se pratique trop souvent, occasionnant des retards et des non-insertions désagréables pour tout le monde.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Pierre, premier enfant de Pierre Vincent, Conseiller du Syndicat des Employés de la Métallurgie de Nantes.

Monique, fille de notre camarade Pasquier, des ouvriers des Vins Mousseux de St-Hilaire-St-Florent.

Yvette, première enfant de Pierre Boudreau, dit Textile de la Roumagnac.

Gérard, fils de Maurice Colin, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Guillaume, fils de notre camarade Robic, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Louis, fils de notre camarade Jager, du même Syndicat.

Jean, fils de Mme Louis Bernard (Anne-Marie Beauvoisin), du Syndicat des Employés de Nantes.

Claude, fils de M. et Mme André Moreau, tous les deux du même syndicat.

Maryvonne, 3e enfant de Roger Glotin, Président du Syndicat du Personnel Municipal et de l'Union Nantaise.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Joseph Le Berre, du Syndicat des Employés de la Métallurgie de Nantes, section de Basse-Indre, avec Mlle Denise Vince, de la même section.

M. André Terrason, ancien Secrétaire du Syndicat des Employés de Châtelleraut.

Mlle Anne-Marie Dugast, du Syndicat des Employés (Banque), avec M. Géry Hubert (faire-part oublié en février).

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Moré, épouse de notre ami Moré, Président d'honneur du Syndicat des Préparateurs en Pharmacie et Drogues de l'Ouest.

Mme Dabreteau, épouse de M. Dabreteau, Président du Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon.

Auguste Dumineau, du Syndicat des Horticulteurs d'Angers.

Mme Breton, épouse de Léon Breton, du même Syndicat.

M. Duval, père de Mlle Angélique Duval, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Mme Renou, mère de notre camarade du Syndicat des Cheminots de Nantes, P.O.

Georges Vignaud, du Syndicat des Hospitaliers de La Roche-sur-Yon.

Mme Cottineau, mère de Mlle Cottineau, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

Mme Lemasson, mère de Mlle Lemasson, du Syndicat des Ouvrières à domicile de Nantes.

Paul Sallée, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

M. l'abbé Mitraud, frère de nos deux camarades du Syndicat des Employés de Châtelleraut.

M. Bodin, père de Mlle Bodin, du Syndicat des Employés de la même ville.

Théodore Guillet, du Syndicat de la Chaussure de Villedieu-la-Blouère.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Nantes

Alimentation du Bétail

Voici les vœux émis lors de la dernière Assemblée générale du Syndicat professionnel des ouvriers en Alimentation du Bétail.

Le Syndicat :

1° Demande notamment le relèvement des taux des allocations familiales au niveau des tarifs des caisses de l'Etat.

2° Qu'un barème spécial soit établi en faveur des familles dont la mère reste au foyer, lui assurant des allocations plus substantielles.

3° Que tous les assurés obligés d'interrompre leur travail pour cause de maladie conservent le bénéfice des allocations, familiales pendant leur arrêt de travail.

4° Qu'un ouvrier puisse changer d'établissement sans perdre ses droits aux congés payés.

Le Secrétaire : JOUNET. Le Président : L. MARIN.

Tailleurs pour Hommes

Si nous faisons une mise au point... L'organe départemental de la C. G. T. prétendait dans son numéro du 1er avril que les tailleurs-apiqueurs gagnaient 4 fr. 25 à 4 fr. 50 de l'heure et demandaient une augmentation de 25 %.

Or, nous affirmons que les tailleurs-apiqueurs ne gagnaient que 3 fr. 75 et qu'après le mouvement ils n'ont obtenu que 4 francs plus 20 % pour les 40 heures.

Oh est donc la grande victoire ? Nous pouvons préciser également qu'après deux jours de grève, une maison de Nantes avait accepté de relever de 25 % les salaires... mais comme il semble que la grève n'avait pas duré assez longtemps pour le plaisir de la C.G.T., elle refusa... par solidarité pour les autres maisons... Mais après 7 jours elle signa pour une seule maison à 20 % et natu-

Union Départementale de la Loire-Inférieure

A Nantes... 1.600 Syndiqués ont fêté le Cinquantenaire du Syndicalisme chrétien et célébré la Fête du Travail

L'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens célébrait, en ce jeudi de l'Ascension, à la fois la fête chrétienne du Travail et le cinquantenaire du syndicalisme chrétien. Ce fut vraiment une journée grandiose dont les syndiqués chrétiens garderont à jamais le souvenir. Comme il se devait, cette fête du travail chrétien débuta par l'audition de la sainte Messe que célébra, en l'église Saint-Similien, M. l'abbé Aubert, et qui fut marquée par un sermon comme seul sait en faire M. l'abbé Chaignon, professeur à l'Externat des Enfants Nantais.

LE MEETING

Le grand meeting qui devait se dérouler ensuite, avait été prévu salle Jeanne d'Arc, mais l'affluence qui ne cessait de s'accroître, obligea les organisateurs à chercher une autre salle, la salle de cinéma n'aurait pu contenir plus d'un quart des auditeurs.

Et ce fut dans la salle du Collège Saint-Stanislas, trop petite même, que les syndiqués chrétiens se réunirent, envahissant les travées. Cette foule venue si nombreuse est une preuve vivante du progrès constant du Syndicat chrétien et de sa vitalité.

Après l'exécution du chant célébrant la fête chrétienne du Travail par un groupe de Jocistes, accompagnés par l'Harmonie de la Lœticia, dirigée par son chef M. Lépinay, Donatien Hamon, président de la Fédération de la J. O. C. à Nantes, monta sur l'estrade pour saluer cette « jeunesse des usines et des ateliers, jeunesse agissante, bouillante et conquérante, groupée au sein de la Fédération jociste nantaise qui met en pratique les consignes du Pape Léon XIII.

« Nous sommes reconnaissants, dit l'orateur, d'avoir une organisation puissante comme les Syndicats chrétiens qui appuie nos revendications. »

« Ce que nous voulons, poursuivit-il, c'est le bonheur de la classe ouvrière. Nous ne voulons pas du scandale de voir une mère au travail, les enfants à la rue. »

LA DIGNITÉ DU TRAVAIL

Un nouveau chant sépara cette allocution de D. Hamon de celle que va prononcer, à son tour, une jeune militante de la J. O. C. F., Mlle Jeanne Barion, la présidente de Nantes.

« La personnalité des travailleuses, si petite soit-elle, doit être respectée. Nous ne sommes pas des machines. Nous aimons notre métier, déclare Mlle Barion, parce que nous avons compris que nous devons être des travailleuses consciencieuses. Le travail n'est pas une corvée, ni une malédiction pour un chrétien, c'est une véritable vocation et nous sommes fières de posséder cet idéal du Travail.

« Sous les habits rudes de l'ouvrier se cachent bien souvent la générosité et l'héroïsme. »

rellement ce fut le pourcentage adopté pour les maisons de Nantes. Cela s'appelle du bon travail, n'est-ce pas ?

Camarades de l'habillement, vous serez juges de ces méthodes et vous vous souviendrez que notre syndicat soutient jusqu'au bout les légitimes revendications des travailleurs.

A. LORY.

A la S. N. E.

La réponse de la C. G. T. « Qui ne dit rien consent », dit un proverbe, mais pour certains une autre attitude est encore meilleure : « Aux questions embarrassantes on ne répond pas. »

Eh oui ! c'est ce qui arrive à la Centrale, où contrariés de ce que nous avons obtenu pour nos camarades du roulement une augmentation qui n'est pas « cégestiste », et surtout pour ne pas répondre à leurs questions, on a mis nos syndiqués en quarantaine. Ets-ce trouvé ? et n'est-ce pas s'avouer coupable !

Car vraiment on s'était désintéressé de leur sort, et franchement on les avait laissés tomber au moment de la signature du contrat.

Bien plus, si nous avons réussi c'est après plus de deux mois de pourparlers et malgré les entraves de ces « vrais » défenseurs de la classe ouvrière, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour mettre des bâtons dans les roues. Il ne fallait pas, à leur avis, que le personnel de roulement soit payé plus cher que les manœuvres spécialisés (pauvre délégué suppléant du service d'entretien !). C'était là vraiment faire montre d'un drôle d'esprit syndical !

Les camarades qui hésitent encore à rejoindre nos rangs sauront apprécier de quel côté sont les véritables défenseurs de la classe ouvrière, ceux qui veulent et savent toujours défendre loyalement les intérêts qui leur ont été confiés.

Le Secrétaire : A. ROUJOUX.

Cheminots P. O.

La fête nationale de Jeanne d'Arc vient d'apporter à notre syndicat joie et fierté.

Notre bon camarade Pierre Salatin, ex-caporal, déjà titulaire de la médaille militaire et de huit citations, a été décoré de la Légion d'Honneur devant le front des troupes.

Nous sommes fiers de le comp-

Et poursuivant son remarquable exposé qui a pour titre la « Dignité du Travail », la présidente de la J. O. C. F. nantaise ajoute : « Le travail pour nous n'est pas une honte, mais une véritable noblesse. Le salaire n'est pas une aumône, mais un moyen de vivre dignement, de permettre au père de famille de faire vivre tous les siens; aux jeunes, c'est le moyen de préparer l'avenir pour fonder un foyer; aux plus vieux celui d'épargner leurs vieux jours. »

LES LEÇONS DE CINQUANTE ANNEES DE SYNDICALISME CHRETIEN par M. Lacassaigne

M. Yves Bodiguel lui succéda et, en une courte allocution, précise le rôle de la Ligue Ouvrière Catholique, organisation qui relèvera le niveau des familles ouvrières qui est bien bas à l'heure actuelle.

Un court entr'acte. Puis le meeting reprend toujours au milieu de la même attention et entrecoupé. Le président Glotin, présente un nouvel orateur : P. Lacassaigne, vice-président du Syndicat national du Réseau P. O. et du Syndicat des Cheminots de Limoges, qui va débiter les leçons de cinquante années de syndicalisme chrétien.

« Les chefs de l'Eglise sont restés fidèlement tournés vers ceux qui travaillent ; ils leur ont donné toute leur affection et leur estime » commence-t-il par dire, et il ajoute : « La question sociale n'a jamais préoccupé autant de monde. Parce que des bouleversements sociaux se sont produits non seulement dans notre pays, mais dans le monde entier, et qu'ils n'ont jamais été aussi graves même dans les siècles passés. En avez-vous été surpris ? Ces bouleversements étaient prévus et prévisibles, parce qu'ils sont les fruits d'un siècle d'injustice sociale. »

« Et pourtant, on s'en était occupé de la question sociale... »

« Dès 1891, Léon XIII avait lancé un cri d'alarme, son encyclique « Rerum Novarum » était un avertissement à tous les peuples. »

« Quarante ans après, Pie XI, publiant l'encyclique « Quadragesimo Anno », voulait montrer que la politique sociale de l'Eglise avait une continuité et qu'elle pouvait s'adapter aux temps nouveaux. »

« La valeur de toutes ces encycliques n'a été méconnue par personne, et tout dernièrement le président d'un groupe formant la majorité du Parlement s'y référait. On ne peut donc nier leur valeur. »

QU'AVONS-NOUS FAIT DES ENCYCLIQUES ?

« Cependant qu'en avons-nous fait des Encycliques ? » interroge le président Lacassaigne dont chaque parole est son remarquable discours est un véritable acte de foi dans le Syndicalisme chrétien.

« Nous avons accueilli par l'indifférence, sinon par l'hostilité, la promulgation de ces Encycliques. Et l'on a été jusqu'à traiter de

« rouges » et de révolutionnaires éminents prêtés qui, en sacrifice des intérêts matériels à des idées spirituelles, ont bouché le fossé qui se trouvait entre l'Eglise et la classe ouvrière. A ces prélats doit aller le filial dévouement du Syndicalisme chrétien. »

Après s'être arrêté quelques instants sur ces regrettables erreurs et après avoir félicité l'attitude des catholiques qui sont entrés dans les rangs de la C. G. T. et qui y demeurent, y jouant le rôle de dupes, P. Lacassaigne lance une note moins triste.

SOYONS JOYEUX !

« Soyons joyeux, puisque nous fêtons le cinquantenaire du syndicalisme chrétien. Ceux qui voulaient nous abattre se sont lourdement trompés. »

« Les Syndicats chrétiens ne sont pas morts. Ils veulent vivre et prospérer. Ils ne peuvent pas mourir, parce que nous avons une force trop grande pour mourir, que nous ne sommes pas au service des puissances d'argent, et que nous avons un idéal magnifique que nous voulons défendre et répandre. »

« Nous avons, poursuit-il toujours, des idées à faire passer dans le courant de la vie économique et sociale. Les transformations que le monde ouvrier vient de vivre ont été établies sur les bases mêmes de la C. F. T. C. Je considère cela comme une victoire : convention collective, commission mixte, arbitrage obligatoire, allocations familiales, tout cela figurait depuis longtemps dans le plan de la C. F. T. C. »

« A peine P. Lacassaigne vient-il de terminer ces mots qu'une salve d'applaudissements se fait entendre pour saluer l'arrivée de Son Exc. Mgr Villepelet, sous la présidence duquel a été placée cette grande journée. L'Evêque de Nantes est accompagné de M. le chanoine Guillo, vicaire général, et de Mgr Ménard, prêtre de Sa Sainteté. »

Les applaudissements terminés et Mgr Villepelet s'étant assis au fauteuil présidentiel, P. Lacassaigne reprend aussitôt sa conférence :

« Cet ordre nouveau aurait pu s'établir dans l'ordre. Vous avez eu à souffrir des violences commises à votre égard : des camarades ont été enrôlés de force dans les rangs d'un parti adverse, vous avez été victimes d'odieuses brimades. Malgré ces forces de pression, nos camarades n'ont pas failli. »

« Et le 27 juin prochain, la C. F. T. C. voulant prouver qu'en France règne le syndicalisme qui sauvera le monde, veut réunir plus de 50.000 syndiqués au Parc des Princes. »

P. Lacassaigne, continuant toujours au milieu du même succès, lance un émouvant et vif appel aux syndiqués :

« Vous devez faire le serment de travailler tous et toutes dans un même coude à coude, pour le triomphe du syndicalisme chrétien. Pour assurer ce triomphe vous devez connaître nos Encycliques et vous

créerez ainsi une véritable mystique autour de ce programme, pour que règne la justice sociale et la paix du monde. »

D'interminables applaudissements saluèrent le remarquable péroraison de M. Lacassaigne. On l'aurait présenté comme un redoutable contradicteur ; il est aussi un véritable orateur à la chaude éloquence.

L'EVÊQUE DONNE SES CONSIGNES

Les applaudissements reprennent de plus belle lorsqu'on voit s'avancer vers l'estrade Mgr Villepelet. Avant d'annoncer que, tout prochainement il va nommer au titulaire du travail, Mgr Villepelet donne deux consignes :

« Vous devez, premièrement, connaître la doctrine sociale de l'Eglise, et, deuxièmement, créer en vous et autour de vous une mystique du travail. »

Développant ces deux points, l'Evêque de Nantes s'attache notamment à faire l'éloge de la conscience professionnelle si en honneur chez nos prédécesseurs du moyen-âge, et tombée si bas à l'heure actuelle où l'on ne travaille plus que pour la gloire.

« Cette conscience professionnelle, il faut la remettre en honneur. »

Après avoir magnifié l'œuvre si difficile des pionniers de la première heure du syndicalisme chrétien, le prélat ajoute :

« Après le travail ardu des débuts, c'est à vous d'entrer dans la mêlée ; l'heure est belle et vous pouvez sauver triomphalement le monde. »

Mgr Villepelet est remercié avec chaleur par le président Glotin qui lui adresse les sentiments les plus respectueux et dévoués de tous les syndiqués chrétiens du diocèse.

Puis Charles Mabit donne lecture d'un télégramme qui va être envoyé au Saint-Père.

En voici le texte : « Cardinal Pacelli, « Secrétaire d'Etat, « Cité du Vatican. »

« Seize cents syndiqués nantais « réunis fête chrétienne Travail, « sous présidence Mgr Villepelet, « présentent au Souverain Pontife « hommage et vœux, assurance fidèle « délicate doctrine grandes Encycli- « ques sociales. »

« Union Nantaise « des Syndicats chrétiens. »

LE BANQUET

400 syndiqués y assistèrent. Il fut joyeux comme il convient. De nombreux toasts furent prononcés; Mgr Ménard, qui présidait le banquet, en termina la série en rappelant les souvenirs des débuts difficiles du syndicalisme à Nantes et dit tout son espoir dans l'avenir.

Ainsi se clôtura cette magnifique journée qui enthousiasma plus d'un syndiqué.

Union Départementale des Deux-Sèvres

Secondigny

LE SYNDICAT CHRETIEN A SECONDIGNY

Le bureau de l'Union Départementale s'est rendu à Secondigny, le 30 mai.

Berteau, de Bressuire, démontre que les ouvriers agricoles doivent être syndiqués, tout comme leurs camarades ouvriers des usines. Ils ont, tout comme ses derniers, à défendre leurs intérêts professionnels, familiaux et moraux, conformément aux Encycliques.

Bonin, Président du groupe de Soutier, fait comprendre que nous voulons la collaboration des classes (patrons et ouvriers), et fait un exposé du travail de la culture, soulignant la différence entre le prix de vente des produits de la terre chez le cultivateur et à la ville. Il démontre la nécessité d'un contrat collectif dans l'agriculture, avec commissions mixtes.

Girard, Président de l'U. D., en apportant le salut fraternel des syndiqués de la ville de Niort, parle de la différence entre la C. G. T. et la C.F.T.C. : lutte de classe d'un côté, collaboration de l'autre. Rejetons la haine et suivons les paroles du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. »

Le camarade Perrier remercie l'assistance d'avoir compris qu'elle devait venir pour écouter ces bonnes paroles, et fait comprendre que les syndiqués doivent se former dans un délai des plus courts.

A la fin de la réunion, des cartes furent distribuées et des adhésions enregistrées.

Le grain est semé, il germera... Le Secrétaire de séance : NOUREAU.

Niort

Notre Syndicat Niortais du Livre signe la Convention locale

Les pourparlers engagés depuis le début de février viennent de prendre fin par la signature de la convention locale.

Au cours de la première entrevue entre le syndicat patronal et les deux syndicats ouvriers (C.G.T. et C.F.T.C.), la question salaire divisa patrons et ouvriers : les premiers ne voulant accorder aucune augmentation et les ouvriers demandant que leurs salaires soient basés sur les salaires de Bordeaux moins un abattement de discuter.

Les ouvriers demandèrent alors à

être entendus par la commission départementale de conciliation. Celle-ci, réunie par le Préfet, assisté de l'Inspecteur du Travail de Nantes, tient sa séance à la Préfecture de Niort. Après avoir entendu les deux parties, la Commission paritaire examina le problème et jugea que les Fédérations étaient plus qualifiées qu'eux pour statuer.

Le Préfet envoya donc le dossier à Paris, et le 24 avril dernier, la Commission Interfédérale rendit son jugement.

En conséquence, les salaires, à Niort, sont fixés comme suit, à dater du 1er avril 1937 :

Ouvrier qualifié (heure) 5.80
Ouvrier linotypiste qualifié 6.10
Ouvrière qualifiée (50 % de l'Ouvrier qualifié) 2.90

Enfin le 22 mai 1937, au cours de la réunion entre le Syndicat patronal et les deux syndicats ouvriers le procès-verbal suivant fut signé :

« Un addenda n° 1, précisant certaines conventions particulières aux deux arrondissements de Niort et de Parthenay, dépendant de la 58e section des Travailleurs du Livre. »

« Un addenda n° 2, visant la seule ville de Niort et enregistrant la décision arbitrage rendue à Paris, le 24 avril 1937 et ayant trait au relèvement du salaire de base. »

« L'accord a été unanime sur tous les points examinés. »

« Une échelle de salaires plus élevés fut établie avec une augmentation de 6 %.

« Si l'on confronte d'une part les salaires réellement versés à l'ouvrier qualifié (qui est supérieur au salaire de base : 6,20 à 6,25), au salaire que l'ouvrier du Livre avait il y a quelques années seulement, l'on comprendra l'utilité d'une organisation syndicale forte et disciplinée qui, seule, a pu amener nos salaires à un minimum vital. »

Notre Syndicat du Livre de Niort enregistre avec satisfaction la cordialité qui a présidé aux rapports entre les deux syndicats ouvriers au cours de toutes ces réunions.

Nous espérons que les hésitants comprendront enfin, et qu'ils viendront grossir nos rangs. Ce sera la récompense de tous nos efforts.

Les Loisirs à Nantes

La sous-commission de Tourisme et Renseignements, créée par la Commission des Loisirs, se tient à la disposition de nos amis pour leur donner tous les renseignements nécessaires afin de leur permettre de passer leurs congés dans les conditions les plus favorables.

Prière de faire les demandes de renseignements à la Commission des

Loisirs-Tourisme, 10, rue de Bel-Air, Nantes, ou à M. Chevillard, 15, rue de Bel-Air, Nantes.

Le meilleur accueil et la plus grande diligence est assurée à nos amis.

Prière de joindre, à chaque demande, 1 franc en timbres pour frais de correspondance.

C. F. T. C. Commission des Loisirs

Grande Promenade populaire le 1er Août 1937 A CLISSON

ORCHESTRE - PIQUE-NIQUE : TERRAIN OMBRAGE : COURSES - JEUX - ATTRACTIONS Retenez bien la date du 1er AOUT 1937

Advertisement for BLANZY-OUEST CHARBONS SELECTIONNES. Includes text: 'Une garantie: La Marque. Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité!' and 'LE BOULET BARRÉ AUX EXTREMITES'. Also includes 'FABRICATION BLANZY-OUEST CHARBONS SELECTIONNES NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS'.

souhaite. Bref, j'ai confiance que le succès couronnera des mois de préparation et d'efforts et que cette journée comptera dans nos annales syndicales.

Merci et au dimanche 13 juin, sans faute !... CHAUVÉ.

GRANDE KERMESSE

Dimanche 13 Juin

AU Patronage St-Joseph

avec le concours de l'Étoile et de l'Alerte de Méan

Comptoirs variés et nouveaux Loterie Nationale, Théâtre du jour, Concours de Tir, Café-Concert, Bataille de confetti etc., etc.

De la gaieté De l'entrain Une bonne œuvre

SYNDIQUES, AMIS... vous serez tous à notre Kermesse le 13 Juin

Indret

Echos du mois

Quelques mois se sont écoulés depuis la création de notre Union Locale, qui abrite déjà les syndicats de l'Alimentation (Coopérative d'Indret), syndicat des ouvriers du Bâtiment de la Montagne et notre vieux syndicat professionnel des ouvriers de l'Établissement d'Indret. Notre Union Locale est jeune, mais elle semble construite solidement; éditée sur le roc. Tous jeunes militants, nous nous efforçons de déployer une activité allant sans cesse croissant.

Notre Fête du Travail du jeudi de l'Ascension est un stimulant pour ce qui reste à faire. C'est le prélude du succès de demain. Notre salle syndicale ne pouvant contenir un public nombreux, nous avions à notre dispo-

sition la salle du patronage. Pour ceux qui la connaissent, elle était pleine. Aussi, il faut l'ajouter, le programme fut suivi rigoureusement. La réussite fut parfaite. Les amis de notre Union Locale sont nombreux et par l'intense propagande faite par chacun de nos syndiqués, nous nous attireront encore bien des sympathies.

Les 26 et 27 juin, nos camarades Nicolas Emile et Bouliery Elie, assisteront au Congrès de la C.F.T.C. Et le 28 juin, s'ouvrira pour eux le Congrès fédéral Marine qui se clôturera le 4 juillet. C'est une semaine de dur labeur pour nos camarades délégués qui auront à présenter deux rapports qu'ils ont eu à étudier depuis quelques semaines déjà. L'un de ces deux rapports : « Le Syndicalisme Chrétien devant la crise actuelle », sera traité par Nicolas Emile et l'autre : « L'apprentissage dans les Arsenaux », par Bouliery Elie.

Il est rappelé aux camarades de l'Union Locale qu'ils seront convoqués en Assemblée générale avant le départ des deux délégués. Que tous les syndiqués assistent à cette réunion, où le camarade Charles Mabit prendra également la parole. A chacun de faire un petit effort et la salle sera comble.

Sur le terrain professionnel, nos camarades du Bâtiment et de l'Alimentation poursuivent activement leurs efforts pour la mise en application du contrat collectif. Notre camarade Jolly, Secrétaire du Bâtiment, militant très actif et très dévoué, après s'être rencontré avec l'Inspecteur du Travail a convoqué les patrons de diverses professions du Bâtiment.

Ces jours-ci se tenait à Lorient, le Congrès de l'Union Régionale de Bretagne des Syndicats Chrétiens. Nous avions à Lorient un représentant des ouvriers d'Indret, actuellement au montage. Nous ne pouvons que féliciter de l'initiative qu'il prit, de convoquer les monteurs d'Indret afin qu'ils assistent à ce Congrès, qui a remporté un grand succès, ce que nous enregistrons avec joie.

A. MAHIEUX, Secrétaire à la Propagande.

Indice du coût de la vie à Nantes de la

BELLE JARDINIERE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire Téléphone 142.75 Chèques Postaux : 85.20

Union Départementale du Maine-et-Loire

La Fête du Travail en Anjou

1^{er} MAI DE LUTTE ?... NON
6 MAI D'UNION ET D'ESPOIR !

La collaboration, cette caractéristique du Syndicalisme Chrétien, n'est pas un vain mot, et c'est sous son signe que s'est déroulée à Angers la Fête Chrétienne du Travail. En effet, pour donner à cette cérémonie son vrai visage, les Syndicats Chrétiens avaient fait appel au concours de tous ceux que la question sociale intéresse.

Séance d'études

La présidence de la séance d'études fut assurée par M. Couette, Président de la C.F.P. et de l'U.S.I.C. A ses côtés avaient pris place : M. le Chanoine Brangeon, sous-directeur des œuvres ; Raymond Bougis, Président de l'U.D. ; Paul Fleury, Secrétaire permanent, et enfin M. l'abbé Osmond, directeur du Séminaire Universitaire, qui devait développer devant nous cet important sujet : « Le Rôle de la Morale dans l'Economie ».

Après avoir présenté et remercié les uns et les autres, M. Bougis nous invite à bien profiter du cours afin de répartir non pas seulement avec des impressions mais avec des idées nettes et claires.

Les auditeurs sont nombreux : représentants des professions libérales, intellectuels, artisans, manuels, patrons, ouvriers sont là, côte à côte, dans une atmosphère d'union, tous désireux de se pénétrer de la même doctrine afin de mieux se prendre et de mieux s'aider. « Le geste est chrétien et chargé d'espérance », nous fait remarquer M. l'abbé Osmond au début de son cours, que nous écoutons avec une attention sans mérite étant donné l'intérêt qu'il présente. Il analyse d'abord les causes des vices de l'organisation sociale, puis le rôle de l'Eglise sur cette question et l'esprit dans lequel les Catholiques doivent y travailler.

La cause du mal actuel réside dans les méfaits du libéralisme économique. Si l'on était assuré que l'homme n'abuse jamais de son libre arbitre, le jeu de la concurrence pourrait être un régulateur suffisant, mais la soif de jouir l'emporte le plus souvent sur l'esprit de devoir. L'entreprise, poussée par le désir de produire le plus possible aux plus bas prix, a serré les prix de revient et obligé l'ouvrier à donner le maximum de travail pour le minimum de salaire. La situation misérable des ouvriers au siècle dernier a creusé un fossé entre les classes. La grosse entreprise remplace l'atelier familial, le machinisme asservit l'ouvrier, le patron anonyme devient un étranger, le capital et le travail entrent dans un conflit qui nous menace des pires désordres.

D'aucuns diront que la question reste professionnelle ; des lors, à quel titre l'Eglise aurait-elle ici un rôle à remplir ?

Avec une netteté remarquable, M. l'abbé Osmond précise les raisons pour lesquelles l'Eglise doit s'occuper de la question sociale : qu'on le veuille ou non, les conditions du travail sont des conditions dans lesquelles doivent vivre des hommes, la morale y est donc étroitement liée, et l'Eglise ne peut se dérober à ses responsabilités de gardienne de la morale.

Question morale, celle du travail des enfants, dont l'âme ne saurait s'épanouir dans des corps exténués.

Question morale, celle du travail des femmes, auxquelles le Christianisme a rendu la dignité.

Question morale, celle du salaire suffisant, assurant le « minimum de bien-être nécessaire à la vertu ».

Question morale, celle du logis familial ; comment rester sains de corps et d'âme dans un taudis ?

Question morale, celle de la limitation des heures de travail, qui facilitera au travailleur, son développement religieux et intellectuel.

Question morale, celle des échanges et du crédit.

Question morale, celle qui fera considérer l'homme, non pas dans sa seule dignité d'être raisonnable, mais dans son éminente dignité de chrétien et de racheté.

notions justes sur ces divers problèmes, former l'opinion pour qu'elle s'adapte aux lois nouvelles, favoriser l'exécution loyale des contrats collectifs, en un mot, organiser la profession dans un esprit de collaboration et non de lutte, c'est tout le programme auquel nous sommes conviés. Des applaudissements prolongés dirent au conférencier toute notre gratitude. M. Couette sur les traduire en le remerciant de ce magnifique exposé.

Mlle Robert, qui vient de fonder à Angers un service de surintendantes inter-entreprises, nous définit le rôle de ces travailleuses sociales. Paul Fleury, Secrétaire l'U. D., dans une allocution vibrante, demanda aux délégués présents de faire de cette journée quelque chose de profond et de pratique, en méditant les enseignements recueillis. Notre Fête du Travail est avant toute une fête religieuse ; sachons davantage prendre conscience de nos responsabilités ; ne laissons pas à d'autres le soin de réaliser notre doctrine ; comme l'Evangile du jour nous le demande, soyons les « témoins du Christ ».

Cela exige des connaissances doctrinales, économiques, et Raymond Bougis, Président de l'U.D., donne à tous les militants présents la consigne d'étudier.

A la cathédrale

A la Cathédrale, S. E. Mgr Costes a bien voulu nous commenter le sens de la Fête du Travail au jour de l'Ascension ; c'est l'Ascension de Notre-Seigneur qui doit préparer toutes les autres et notamment celle de la classe travailleuse « le travail étant la première noblesse du monde », comme l'a dit le Souverain Pontife.

Mgr Costes félicite les Associations Professionnelles Chrétiennes du lumineux travail accompli : que d'idées saines propagées, de préjugés dissipés, que de ferment de révolte transformés en activité bienfaisante, de solutions pacifiques apportées aux conflits ; quel exemple enfin que cette entraide chrétienne.

Aussi, l'Eglise rend justice au travail, comme personne ne l'a fait avant elle. Les Encycliques en sont une telle preuve que Maurice Barrès, parlant de « Rerum Novarum », ne concevait pas « qu'en présence d'une pareille charte du travail, il put subsister encore un anticlérical ».

Plus que d'autres, sinon la seule, l'Eglise est à même de faire du travail un instrument de concorde sociale et de prospérité. Si, depuis 50 ans, tous les hommes d'action qui ont travaillé à rendre les métiers plus acceptables s'étaient inspirés des principes chrétiens, ce n'aurait certes pas été l'âge d'or, mais leurs efforts, dont nous ne discutons pas la sincérité, n'auraient pas abouti à la haine ; au contraire, ils auraient apporté un adoucissement vrai à la vie des travailleurs, donnant à leur cœur l'espérance, à leur âme la confiance, à leurs corps la santé. A quoi servira le perfectionnement de la machine, s'il aboutit à la dégradation physique et morale de l'ouvrier ?

Enfin, l'Eglise sanctifie le travail, ce moyen imposé à l'homme par Dieu pour lui permettre d'atteindre une vie meilleure. Le travail a toujours été dans le plan de Dieu, une collaboration avec l'activité divine ; la chute originelle n'a pas supprimé ce premier caractère, elle n'a fait qu'y introduire une puissance rédemptrice. « Le Travail est une noblesse », or, « Noblesse oblige » ; nous oublions pas les notions de devoir, de discipline, de charité, de justice, cette justice qui consiste à mettre les droits des autres sur le même pied que les siens ; puis, allons de l'avant, les organisations catholiques ont seules reçu du Christ les promesses de fécondité et de durée. Elles ne sont donc pas aussi facultatives que certains affectent de le croire : « Seigneur, à qui irions nous ? Vous seul avez les paroles de la vie éternelle ».

Ces enseignements si précieusement et si encourageamment s'ajoutant à ceux de la réunion d'études, remplissent de reconnaissance et d'enthousiasme les cœurs des assistants. Aucun ne voudra rester inactif dans la voie aussi largement ouverte.

A Trélazé

Aux mêmes heures, Trélazé était aussi le Travail. Une messe solennelle fut célébrée aux intentions des syndiqués chrétiens. M. le Curé en prit occasion de commenter la récente

Encyclique « Divini Redemptoris » qui vient, à son heure, renforcer les enseignements des précédentes.

A l'issue de cette messe, un vin d'honneur fut servi et de nombreux toasts prononcés par les dirigeants des différentes œuvres sociales.

A Saumur

A Saumur également, la Fête du Travail connut un vif succès ; elle se déroula sur la paroisse Saint-Nicolas et débuta par une Messe de communion à laquelle assistèrent nombre de militants.

A 8 h. 30, dans la Salle du Cercle, les syndiqués se réunirent autour des Présidents des Syndicats adhérents à l'Union Locale et des orateurs. Maurice Guérin, Président de l'Union, remercia l'assistance, présenta les excuses des absents et passa aussitôt la parole à Mlle Pasquier qui fut très applaudie pour son exposé sur la « Conscience professionnelle ».

M. Adam traita ensuite du « Syndicalisme Chrétien » ; il évoqua son prochain cinquantenaire, les réformes préconisées par lui depuis sa fondation, et les améliorations obtenues depuis un an.

Au cours de la messe de 11 h. 30, M. l'abbé Martin prononça une allocution sur « Les Encycliques et les Syndicats ».

Une vin d'honneur termina cette fructueuse matinée. Plusieurs toasts furent prononcés, tant par les personnalités présentes que par les dirigeants des Syndicats, et tous se séparèrent en promettant de redoubler l'activité et de propagande.

A Cholet

Cholet fit de la Fête du Travail une journée complète. D'abord, séance d'études, puis messe dite à Notre-Dame à 11 h. 30.

L'après-midi, les Syndicats féminins donnèrent une pièce très intéressante, véritable plaidoyer en faveur de la femme au foyer ; puis, Marcellin Fauque fit une conférence fort appréciée. Il fit un rapide retour sur le passé syndicaliste ; il évoqua l'éclatement soudain des grèves ; la masse ouvrière comprit alors l'urgence de se syndiquer. Ce fut la fièvre des réunions de propagande ; mise au point des conventions collectives, discussions ; la C.F.T.C., incomprise jusque là, s'affirmait nécessaire, tellement que bientôt les adhésions affluèrent de toute la région choletaise. « Et aujourd'hui, ajoute l'orateur, nos organisations peuvent être fières des résultats obtenus ; il reste encore beaucoup à faire ; c'est la tâche à venir ; nous nous y emploierons de toutes nos forces ».

A l'issue de ces différentes manifestations, deux télégrammes furent adressés dans ces termes au Saint-Père :

« Occasion célébration fête chrétienne du travail, présentons Souverain Pontife, hommage et vœux, assurons fidélité à la doctrine des grandes Encycliques Sociales ».

La réponse nous est parvenue ; forts des bénédictions qu'elle nous apporte, nous continuerons vaillamment la tâche entreprise.

Militants Angevins... A l'œuvre !

Indice du coût de la vie pour le Département du Maine-et-Loire

Base 1930 = 100.	
Février 1936	79.373
Mai 1936	83.272
Avril 1936	82.874
Novembre 1936	91.144
Décembre 1936	93.049
Février 1937	95.451
13 Mai 1937	101.276

SYNDIQUÉS !...
SYNDICATS !...
UNIONS !...
Ne tardez plus !
RÉGLEZ
VOS COTISATIONS
AVANT LES FÊTES
DU CINQUANTENAIRE !

Union Départementale de la Vienne

Poitiers

A l'Union locale

Notre Union vient de s'enrichir de deux nouveaux syndicats :

Les Gens de Maison

Il y a longtemps que nous comptons dans nos camarades de cette profession des sympathiques et des dévouements agissants ; il suffisait de les grouper pour former une Association vraiment dans l'esprit de la C.F.T.C. C'est chose faite, et à l'heure actuelle, ce Syndicat vit parfaitement, sous l'impulsion du bureau élu à la première Assemblée et ainsi composé :

Présidente : Emilienne Pichereau ; Secrétaire : Denise Bardy ; Trésorière : Georgette Letenneur. Le siège a été fixé : 5, rue de Pen-thièvre.

Les Métallurgistes

Au plus fort des événements de juillet 1936, bon nombre de nos sympathisants avaient déjà tenu au sein de la C.F.T.C. plusieurs réunions. Leur dispersion et la rapidité des événements ne permirent pas de leur apporter toute l'aide à laquelle ils avaient droit, lorsque nous fumes saisis il y a deux mois environ de revendications précises par un nombre déjà important de nos sympathisants dans la Vienne.

Le 14 mars, une Assemblée générale constitutive se tenait, approuvait les statuts et faisait entièrement confiance, pour mener à bien la tâche projetée, au bureau suivant :

Président : Henri Delaire ; vice-président : Laplasse Louis ; Secrétaire : Dhay Georges ; Trésorier : Brunet Louis.

Immédiatement le bureau établit son programme d'action comme suit :

Demander le relèvement des salaires en proportion de l'élevation du coût de la vie.

Conclure un accord sur les salaires féminins dans la Métallurgie.

Organiser l'entraide mutuelle.

Sur les deux premiers points nous avons sollicité un entretien de M. Rocher, président du Syndicat Patronal. Cet entretien nous a été accordé et nous avons posé immédiatement les bases de nos revendications qui seront discutées au cours de réunions prochaines, à la Chambre de Commerce de Poitiers.

En ce qui concerne l'Assistance Mutuelle, le bureau a défini les conditions dans lesquelles les syndiqués devraient des prestations complétant celles que les Assurances Sociales accordent en cas de maladie et a commencé l'étude d'une caisse mutuelle de crédit analogue à celle qui a été réalisée avec succès dans le quartier de la Cueilie à Poitiers.

Ce nouveau Syndicat, dont nous saluons avec joie la naissance, sera accueilli fraternellement par la C.F.T.C. et nous sommes persuadés qu'animés de la même foi syndical, ayant à sa tête des camarades qui ont fait leurs preuves, il se classera bientôt comme une de nos plus belles organisations.

Employés de Commerce

Les mois d'avril et de mai ont été remplis par la discussion et l'élaboration de la convention collective, dont nous avons entretenu nos camarades dans nos précédents numéros. Le travail a été ardu, car chaque article a été soumis à des discussions dont nous parlerons au cours de notre prochaine Assemblée générale.

Lorsque nous avons entamé les négociations, nous ne nous propositions pas seulement d'établir un texte, mais aussi d'obtenir certains avantages nouveaux qu'il est malheureusement aisé de justifier en raison du coût de la vie. Au moment où nous écrivons ces lignes (4 juin), le texte de la Convention est définitivement adopté. Il ne comporte pas moins de 60 articles dont certains apportent un progrès incontestable dans la situation de nos camarades.

Il était entendu que les salaires seraient ensuite discutés profession par profession ; c'est chose faite pour la quincaillerie, les Grands Magasins, et le commerce de l'habillement et ses accessoires. Reste à conclure : Alimentation (détail et gros), papeterie, librairie et journaux. Nous avons bon espoir qu'à fin juin tout sera terminé.

Dés maintenant, en attendant la publication intégrale des conventions, des exemplaires de celles-ci sont à la disposition de nos camarades à la permanence syndicale.

En dehors des minima fixés par les Conventions, nous avons saisi les

Syndicats patronaux d'une demande de relèvement général des salaires qui fait actuellement l'objet d'un examen de leur part.

Notons que l'extension obligatoire de la convention au département de la Vienne sera demandée par tous les signataires.

Chatelleraut

Union Locale

La préparation de notre fête du 6 mai, au lendemain du Congrès de Niort, ne nous a pas permis d'envoyer en temps utile une note à la Voix des Travailleurs de mai : nous nous excusons auprès de tous nos adhérents et adhérentes.

Nous prenons aujourd'hui notre revanche, et nous donnons compte rendu de notre activité pendant avril et mai.

Chatelleraut à Niort

25 AVRIL 1937

La date du 25 avril était retenue depuis longtemps Aussi, nombreuse fut la délégation de Chatelleraut (34 syndiqués), qui prit la direction de Niort, pour assister à cette grande journée syndicale.

Toutes les sections étaient représentées : hommes, dames, hospitaliers, cuirs et peaux, interprofessionnelle.

Ayant à leur tête leur Président, elles ont pris part aux diverses réunions de la journée, participant aux discussions et cherchant à faire provision de nouvelles documentations pour la meilleure marche des sections chatelleraudaises.

Bonne journée que celle du 25 avril. L'Union Régionale de l'Ouest était représentée par un contingent imposant (800 à 900) syndiqués, venus de tous côtés se retremper et puiser dans les enseignements donnés par nos camarades Pères, Foulon, Mabit, Beillevaire, un élan nouveau pour travailler à la prospérité toujours plus grande du Syndicalisme Chrétien.

Le 14 mars, une Assemblée générale constitutive se tenait, approuvait les statuts et faisait entièrement confiance, pour mener à bien la tâche projetée, au bureau suivant :

Président : Henri Delaire ; vice-président : Laplasse Louis ; Secrétaire : Dhay Georges ; Trésorier : Brunet Louis.

Immédiatement le bureau établit son programme d'action comme suit :

Demander le relèvement des salaires en proportion de l'élevation du coût de la vie.

Conclure un accord sur les salaires féminins dans la Métallurgie.

Organiser l'entraide mutuelle.

Sur les deux premiers points nous avons sollicité un entretien de M. Rocher, président du Syndicat Patronal. Cet entretien nous a été accordé et nous avons posé immédiatement les bases de nos revendications qui seront discutées au cours de réunions prochaines, à la Chambre de Commerce de Poitiers.

En ce qui concerne l'Assistance Mutuelle, le bureau a défini les conditions dans lesquelles les syndiqués devraient des prestations complétant celles que les Assurances Sociales accordent en cas de maladie et a commencé l'étude d'une caisse mutuelle de crédit analogue à celle qui a été réalisée avec succès dans le quartier de la Cueilie à Poitiers.

Ce nouveau Syndicat, dont nous saluons avec joie la naissance, sera accueilli fraternellement par la C.F.T.C. et nous sommes persuadés qu'animés de la même foi syndical, ayant à sa tête des camarades qui ont fait leurs preuves, il se classera bientôt comme une de nos plus belles organisations.

Le 14 mars, une Assemblée générale constitutive se tenait, approuvait les statuts et faisait entièrement confiance, pour mener à bien la tâche projetée, au bureau suivant :

Président : Henri Delaire ; vice-président : Laplasse Louis ; Secrétaire : Dhay Georges ; Trésorier : Brunet Louis.

Immédiatement le bureau établit son programme d'action comme suit :

Demander le relèvement des salaires en proportion de l'élevation du coût de la vie.

Conclure un accord sur les salaires féminins dans la Métallurgie.

Organiser l'entraide mutuelle.

Sur les deux premiers points nous avons sollicité un entretien de M. Rocher, président du Syndicat Patronal. Cet entretien nous a été accordé et nous avons posé immédiatement les bases de nos revendications qui seront discutées au cours de réunions prochaines, à la Chambre de Commerce de Poitiers.

nouveau réunis dans les salons de l'Hôtel Moderne pour le banquet traditionnel.

70 syndiqués avaient répondu à l'appel du Président et étaient venus se grouper autour de Monsieur l'Archiprêtre, président de cette amicale réunion et de M. Montier délégué de la C.F.P. venu se joindre à nous pour cette fête du Cinquantenaire.

Ce fut une manifestation de joie et de vive cordialité, qui montra l'union régnant entre tous les membres du Syndicat Chrétien.

Cette manifestation se prolongea à la suite du banquet dans une sauterie amicale donnée à tous nos syndiqués. Quelle bonne et heureuse journée pour tous !

Au moment où la séparation sonnait des regrets unanimes furent exprimés de voir cette mémorable journée se terminer si tôt.

Un mot de remerciement pour la séance du soir donnée au public, qui, nombreux, se montra très sympathique.

Merci à vous tous, chers syndiqués, qui par votre assistance et par votre concours, avez fait de cette journée une journée de triomphe pour le Syndicalisme Chrétien.

Cotisations

Nous faisons un appel pressant auprès de tous nos syndiqués et syndiquées, pour que tous se mettent à jour de leurs cotisations pour le premier semestre 1937. Nous constatons, non sans regret, qu'un grand nombre oublie facilement de se mettre en règle. Pensez un peu à vos sections, à votre Union Locale, et si vous voulez que nous puissions vivre et faire face aux diverses charges que nous avons, venez à la Permanence et acquittez-vous de vos cotisations.

Nous sommes heureux de vous apprendre la formation d'une nouvelle section à l'Union Locale.

Le Syndicat Ménager de l'Arrondissement de Chatelleraut est constitué d'une façon définitive depuis le 27 mai.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Un nouveau syndicat

Nous sommes heureux de vous apprendre la formation d'une nouvelle section à l'Union Locale.

Le Syndicat Ménager de l'Arrondissement de Chatelleraut est constitué d'une façon définitive depuis le 27 mai.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Fête du Cinquantenaire

6 MAI 1937

Au retour de cette grande et importante journée, l'Union Locale chatelleraudaise s'est remise, dès le lendemain, au travail, pour la préparation de la grande fête syndicale, Fête du Cinquantenaire, que nous avons tous à cœur de célébrer avec tous nos amis de la Confédération.

Ce fut dans une atmosphère d'union, d'amitié et d'attente parfaite que se déroula cette fête du 6 mai.

Dès le matin, bon nombre de syndiqués étaient présents à la messe du Souvenir célébrée pour tous les membres défunts des sections syndicales et particulièrement pour notre toujours regretté ami Raymond Thévenet.

Belle assistance, à 9 h. 30, à la séance d'études, surtout du côté féminin, toujours très fidèle et très nombreuse.

Nous avons eu le plaisir d'entendre Mlle Marie Dutarte qui, dans un rapport très étudié, nous parla de l'activité des sections féminines, des grands dévouements de tous ceux qui ont pris une part active à la formation, au maintien, au développement des sections féminines et des heureux résultats obtenus depuis juin 1936.

Ce sont des sections pleines de vie qui continueront à se développer.

Mlle Danti nous parla de la formation et de la vie du Syndicat cuirs et peaux ; vu sa création toute récente, peu de choses à dire, si ce n'est la mise en vigueur de la Semaine de 40 heures, due à l'intervention de l'Union Locale.

Ce fut le tour de notre camarade Guillaume qui exposa la marche des sections masculines, des cours professionnels, du bureau de placement, l'évolution toujours plus grande du Syndicalisme chrétien.

Il nous montra l'importance du mouvement Syndical Chrétien dans notre cité, des rapports satisfaisants que nous avons pu obtenir auprès de l'Administration civile, de M. l'Inspecteur du Travail, et souligna avec satisfaction la nomination, comme délégué, de notre camarade Jean Fayolle à la commission de l'enseignement technique. Beaux résultats pour l'Union Locale de Chatelleraut, qui ne veut pas s'en tenir là, et qui désire avec le concours de tous, progresser de plus en plus.

Ensuite une messe fut dite à l'église Saint-Jacques, où Monsieur l'archiprêtre nous parla du Christ et de sa vie de travail, nous demandant à tous de l'imiter.

A midi 30, nous nous trouvions à

Réflexions...

Après la Fête du Travail dans la région

La veille, un bon camarade, cégétiste convaincu du reste, m'avait posé cette question :

— Vous fêtez le cinquantenaire demain ; mais, alors, que faisiez donc vos syndicats pendant leurs trente premières années. Etaient-ils donc en léthargie ?

A quoi je pouvais répondre : — Non, ils étaient en germination.

En effet, elle germe, cette humble semence, jetée dans une bonne terre, en 1887, par le frère Hiéron qui les premiers eurent la prescience de voir cette mémorable journée se terminer si tôt.

Un mot de remerciement pour la séance du soir donnée au public, qui, nombreux, se montra très sympathique.

Merci à vous tous, chers syndiqués, qui par votre assistance et par votre concours, avez fait de cette journée une journée de triomphe pour le Syndicalisme Chrétien.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Syndicat et nous lui demandons de se faire de la propagande pour augmenter encore son effectif déjà très satisfaisant.

Un exemple à retenir...

Indépendance et loyauté...

Il y avait une fois une carrière sur la côte vendéenne où les ouvriers travaillaient pour un salaire de 2 fr. 50 à 3 francs de l'heure maximum...

Un jour les gars se syndiquèrent à la C. F. T. C. et après une simple démarche du délégué départemental, accompagné des délégués de la carrière, on obtint 3 fr. 50 minimum. Ce n'était pas le « Pérou », mais il faut savoir patienter.

Or, lisez bien ce qui suit... A quelque temps de là, le « maître » de la carrière vint rendre visite à ses « compagnons ». Il était accompagné d'un jeune « monsieur » qu'il avait amené dans sa voiture.

Le « maître » parla : « Vous savez qu'il est nécessaire d'être syndiqué, qu'il faut respecter les lois sociales, que vous devez choisir un « vrai » syndicat, qui ne fait pas de politique comme le syndicat chrétien, qui a des hommes compétents dans la profession et pas un gros... »

Et, pendant quelques minutes, il « excita » ses ouvriers. Par la voix de leur délégué, ceux-ci demandèrent à se concerter, patron et délégué se retirèrent, mais le contre-maître resta là en observateur.

Ayant peur d'être « mouchardés », nos hommes se turent et repartirent à leur poste...

Voyant leur succès, le patron et le délégué du « Syndicat Professionnel Français » accablèrent quelques compagnons et leur firent miroiter qu'ils auraient 4 francs de l'heure s'ils se syndiquaient à ce « vrai » syndicat. Un pauvre bougre, devant l'appât, se laissa prendre et signa sa feuille d'adhésion.

Fort du résultat, nos compères insistèrent auprès de quelques autres qui, voyant qu'un des leurs avait signé « quelque chose » n'eurent aucun scrupule à signer à leur tour.

Quand il eut une douzaine de noms, le délégué du « Syndicat » P. F. déclara à ses adhérents qu'il était ouvrier menuisier, donc qu'il ne connaissait pas grand chose aux carrières, mais que son syndicat ferait avoir 4 francs de l'heure à tous les carriers quand TOUS, dans le département, auraient rejoint le vrai, le seul syndicat professionnel français ! Et les pauvres gars attendent toujours leurs 4 francs.

C'est une histoire vraie... Et c'est un tour bien joué, avec des qualités françaises de liberté, de politesse, de loyauté et d'honnêteté.

Quant à moi, j'ai l'impression que ceci ressemble fort à la pression exercée par la C. G. T. dans certains chantiers.

En tous les cas ce n'est pas « propre »...

Mais ce petit fait aura suffi à faire connaître les agissements du syndicat cité plus haut et à faire comprendre que, seul, notre syndicalisme chrétien est vraiment indépendant et capable de défendre sans faiblesse les légitimes revendications de ceux qui lui font confiance.

A. NOEL.

La misère des jeunes cheminots

Nos vieux camarades, ceux qui sont entrés dans les chemins de fer vers les débuts du siècle, se souviennent des conditions pénibles dans lesquelles ils ont commencé leur carrière et des salaires de famine dont ils devaient se contenter pour partir. Les misérables 2 fr. 50 ou 2 fr. 75 dont ils étaient gratifiés ne leur permettaient même pas de satisfaire à leurs besoins les plus élémentaires, et pour les qualifier, leurs camarades des industries privées les avaient surnommés « les crève-faim », qualification assez désobligeante, mais combien vraie cependant !

Les travailleurs des chemins de fer auraient été en droit de croire ces temps malheureux révolus et, les progrès sociaux accomplis aidant, de voir leurs jeunes camarades bénéficier du salaire minimum vital indispensable.

En fait, en 1934, ou aurait pu le croire, le coût de la vie ayant baissé dans une certaine proportion à cette époque, les jeunes cheminots pouvaient presque vivre de façon décente, avec les salaires de 1931. Mais alors sont intervenus les fameux décrets-lois Doumergue et Laval, qui n'ont pas empêché dès cette époque les prix de monter, puis, après leur abrogation, nous avons constaté la hausse vertigineuse du coût de la vie que nous subissons en ce moment.

Ainsi, il faut bien le constater, la situation des jeunes, admis en grand nombre depuis quelques mois, est lamentable.

Un exemple : un jeune homme d'équipe, nommé à Donges, localité où l'indemnité de résidence est inconnue, mais où, depuis quelques années, la vie est aussi chère qu'à Saint-Nazaire, se voit attribuer un traitement de 645 francs par mois. La pension la plus modeste qu'il puisse trouver est de 23 francs par jour. Calculez : 30 fois 23 = 690 francs, d'où un déficit, rien que ce qui concerne le logement et la nourriture de 45 francs par mois, qu'il a dû résorber par des moyens de fortune, remettant à plus tard le soin de renouveler sa garde-robe.

A Nantes même, localité favorisée, un manoeuvre débute à 835 francs par mois. Qui pourra dire qu'à ce prix on peut songer à se créer une famille et à la faire vivre décemment ?

Oh ! Je sais, on va faire état des augmentations annoncées. Parlons-en, et surtout parlons de leur répartition ! Les petits toucheront 75 fr. par mois pour les traitements inférieurs à 9.000 francs, et 100 francs pour ceux qui ont la chance de palper plus de 9.000. Pourquoi cette augmentation inférieure à ceux-là qui, précisément, en auraient le plus besoin.

Les 75 francs du cheminot de Donges lui permettront de payer sa pension, et le supplément, soit 30 francs, devra lui suffire pour s'habiller, se chauffer, se faire blanchir, son tabac, etc... Qu'en pensez-vous, camarades, qui enviez le sort des cheminots ?

C'est pourquoi la Fédération des Cheminots de France, forte de son indépendance totale vis-à-vis de tous les partis politiques, n'ayant aucun fil à la patte, ne cesse de faire tous ses efforts pour obtenir dans le plus bref délai possible, la revalorisation des salaires des cheminots des basses échelles. Elle veut qu'ils aient enfin ce juste salaire préconisé par les Encyclopediques, qu'ils puissent vivre dignement, créer une famille et subvenir à tous ses besoins.

Nous n'entendons pas que la fameuse pause, décidée par M. Blum et acceptée par la « grande » Fédération qui a lié son sort au sien, se fasse sur le dos des « crève-la-faim ».

En toute indépendance, sans aucun souci de plaire ou de déplaire aux puissants du jour, les cheminots unis au sein de la Fédération des Cheminots de France, sous le signe du syndicalisme chrétien, feront tous leurs efforts pour obtenir justice envers leurs jeunes camarades, venus déjà si nombreux grossir leurs rangs et dont le nombre grossira encore quand tous auront su se rendre compte de la foi et de l'ardeur avec laquelle nous défendrons leur cause.

Pierre HERFRAY.

La C. F. T. C. en Afrique

Trois cents délégués représentant 40 syndicats ont participé, les 10 et 11 avril, au premier Congrès des syndicats chrétiens de l'Afrique du Nord, présidé par Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des syndicats chrétiens d'Employés, délégué de la C.F.T.C.

Les principaux rapports ont été présentés par Fraudeau (rapports moral) Laroche (« comment se posent pour la C.F.T.C. les revendications de l'heure présente »), Chaulat (« le syndicalisme chrétien en face de sautes syndicalismes »).

En particulier, le rapport moral a mis en relief la progression des effectifs groupés par les 40 syndicats (au lieu des 12 qui existaient en 1936).

Après un banquet de 200 couverts, une grande réunion de clôture se déroula, au cours de laquelle Marcel Poimboeuf prononça un discours.

A l'actif de la C. F. T. C.

Majoration des allocations familiales chez les Cheminots

Les allocations familiales des cheminots viennent d'être relevées avec effet du 1^{er} avril 1937, de 15 % pour les enfants de troisième rang et de 25 % pour les enfants de quatrième rang et suivants.

L'ensemble de ces dispositions constitue un beau succès à l'actif de notre Fédération. Elle avait été, seule, en effet, à demander que les allocations familiales bénéficient du même relèvement que les salaires.

Ni le cartel confédéré des services publics dans ses tractations avec le Président du Conseil, ni le Parlement dans le vote de la loi du 26 mars 1937, ni les Ministres dans l'étude des modalités d'application de cette loi aux cheminots n'avaient pris l'initiative de mesures en faveur de la famille.

C'est bien notre organisation qui, la première — le « Cheminot de France » en fait foi — a posé la question des allocations familiales parallèles au traitement. C'est elle qui a alerté les Pouvoirs Publics ; c'est elle qui est intervenue auprès du Comité de Direction — lequel adoptait alors une position assez voisine — c'est contre elle principalement qu'a porté la campagne de « La Tribune des Cheminots », l'accusant de se prêter à une manœuvre de division.

Contre ces calomnies grossières, elle s'est défendue en refusant de sacrifier les allocations familiales aux indemnités de résidence, comme l'auraient accepté le Gouvernement et la C. G. T. qui réclamaient pour l'immédiat l'application pure et simple de la loi du 26 mars ; elle s'en est défendue aussi en refusant de sacrifier les indemnités de résidence aux allocations pour charges de famille comme le proposaient les Réseaux. Elle est seule précieusement à n'avoir pas opposé une catégorie de cheminots à une autre.

Les documents que publie « Le Cheminot de France » du 1^{er} juin rétabliront la vérité. Si les syndicats chrétiens n'avaient pas été là, la famille aurait été une fois de plus sacrifiée, sans aucun profit pour les agents sans charges de famille.

Le deuxième Congrès International sur « La Mère au Foyer, Ouvrière de Progrès Humain » aura lieu à Paris, du 21 au 26 juin 1937.

Le Congrès se propose de préciser un large plan d'action en faveur de la Mère au Foyer.

Où passer nos Vacances ? A LA Mi-Côtère par Oudon (Loire-Inf.)



LA « VILLA »

Avez-vous votre carnet de « vacances » ? qui vous donnera droit à 40 % de réduction sur les chemins de fer

COMMENT FAIRE ? 1^o Demandez à la gare ou à votre patron une formule spéciale de « Demande de Carnet d'Identité », délivrée gratuitement par les Compagnies de Chemins de fer.

2^o Faites remplir par votre patron, sur cette formule, l'attestation de la nature de votre emploi (comptez 24 heures au minimum).

3^o Faites légaliser par l'autorité compétente la signature de votre patron ou de la personne autorisée par lui, par le Commissaire de police ou le Maire (comptez encore 24 heures).

4^o Remettez alors cette « demande » à la gare desservant la localité que vous habitez.

VOUS DEVEZ PRESENTER en outre à la gare un certain nombre de documents :

— Une pièce officielle justifiant de votre identité ou de votre nationalité : Livret militaire, ou Carte d'électeur, Carte d'identité délivrée par les Préfectures, Carte du Combattant, Titre de pension, etc... Certificat de nationalité ou de naturalisation ou Carte d'identité d'étranger.

— Une photographie, dimensions réglementaires pour carte d'identité (3x4 cm. environ).

— Pour faire inscrire les ayants-droit de votre famille :

— Votre Livret de famille ou toute autre pièce justifiant du lien de parenté des personnes à inscrire sur le carnet : femme, enfants mineurs du

titulaire ou mère (si le titulaire est célibataire et habite avec elle).

Et en plus des pièces ci-dessus :

— Si vous êtes Artisan, un certificat du Contrôleur des Contributions Directes attestant votre qualité d'artisan.

— Si vous êtes Métayer, un certificat des Assurances Sociales attestant votre qualité de métayer.

ENVOYEZ-NOUS DES PHOTOS POUR ILLUSTRER NOTRE JOURNAL.

Littérature...

Ces jours derniers, l'adjoint au maire d'une commune du département de X... put s'émouvoir d'un acte de naissance. Il fallut dresser l'acte de naissance, mais le maire était absent, et l'adjoint en remplissait les fonctions. Il consulta le secrétaire de mairie, qui sans hésiter, rédigea l'acte incroyable qu'on va lire, et dont nous garantissons l'authenticité :

« Le 26 du mois d'octobre, à 8 heures du matin, moi, L..., adjoint faisant fonctions de maire et d'officier de l'état civil, étant accompagné de J. R... et de O.M... témoins, je suis comparu devant moi maire-adjoint de la commune de... canton de..., à l'effet de déclarer que ma femme a donné le jour à un enfant. Sur ma demande de quel sexe est l'enfant, et quels étaient ses père et mère, je me suis répondu qu'il était du sexe féminin, fille de moi J. L... et de J. V... mon épouse. En foi de quoi j'ai signé le présent avec moi, maire-adjoint et les témoins.

« Signé : J. L..., moi père,

« J. L., moi, maire »

N'oubliez pas de lire, chaque jour, dans votre journal local, la chronique syndicale : convocations, comptes rendus, invitations, communiqués divers, etc...

Bibliographie

Maison de « La Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris (8^e).

Dans la collection « Bijou », vient de paraître :

« Le Vautour des Balkans », par Guy d'Aveline. — Ce roman intéressant et pathétique se déroule dans le cadre grandiose de Constantinople et des Hautes Princes. Bien documenté sur la Turquie d'avant-guerre, il est émaillé de belles descriptions du Bosphore, de Térapia, résidence d'été du corps diplomatique, de Péra, ville européenne, et surtout du vieux et pittoresque Stamboul.

« La vie dorée de Solange », par J. Guillemin. — Roman « Bijou », format 18x10, 252 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 fr. 50 ; port, 0 fr. 45.

Neige, soleil, ski, bals, fêtes... le tourbillon de cette vie dorée emportera-t-elle la joyeuse mais orgueilleuse Solange ?

En tout cas, les lecteurs éprouveront un vif plaisir à connaître la vie bourdonnante d'un grand hôtel dans le site féérique du mont Revard.

Vient de paraître : Petits élevages simplifiés : III. Le rucher de grand rapport, par Isabelle de Jouffroy d'Arbans.

Le succès remporté par les deux premiers volumes de cette collection des « Petits élevages simplifiés » sur la conduite du poulailler et du clapier de grand rapport, laisse prévoir l'accueil qui sera fait au troisième et dernier consacré cette fois au rucher de grand rapport.

Boussay-sur-Sèvre

HOTEL DE LA GARE

M^{me} Martin, Prop^{re} reçoit Villégiatures, Familles

Cuisine soignée - Confort moderne Pension complète depuis 20 francs Prix spéciaux pour familles

Maison recommandée

Hôtel-Villa Saint-Jean

CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

LOURDES

3, RUE DU PARADIS

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895 Jean TERRIEN

Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat

10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons encre, etc... Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.

Remise 5 % aux Syndiqués

FABRIQUE DE PARPAINGS

de toutes épaisseurs et creux Ciment et Chaux

JULES TINGUY

à Bel-Air, Route de Paris DOULON-NANTES

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls

QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)

Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) - R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU

4, Place du Martray, 4 NANTES

Téléphone n° 180-83

Assurances sur la Vie Rentes Viagères

H. Devorsine - L. Feildel 1, rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans arrêt

Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de

STELLA

LES MEILLEURES et les moins chères Catalogues et renseignements gratuits sur demande

21, Chaussée de la Madeleine NANTES

Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEM 4 aérofiles

TIMBRES NANTAIS

Il vous donne la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE CHEMISERIE MERCIERIE SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

Ed. Guimbaud et Ch. Texier 7, Place du Marché, POITIERS

Spécialités de LAINAGES et SOIERIES TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS

Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez L'IMPRIMERIE DU « COURRIER » 24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

C^o d'Assurances Générales

Incendie, Accidents, Vol H. Devorsine 1, rue Affre - NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

A LA VILLE DE REIMS

Maison de Confiance PATRON

Opticien Spécialiste 3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes : 10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RIPOCHE & C^o

2, rue Pierre-Landais - NANTES Téléphone : 113-33

Transports Automobiles, Camionnage Voitures pour Excursions

Mariages - Sociétés Camions Autos Déménagements Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils L. CHATELLIER, Fils

SUCCESEUR 7, rue Paré - NANTES Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.

A. TOUVERON

15, rue Jean-Jaurès - NANTES Téléphone 125-90

N'ACHETEZ PAS EN AVEUGLE

VOUS NE TROUVEREZ PAS MIEUX QUE CETTE CHAMBRE :



1595 les 10 pièces

ROBERT

7 et 14, RUE COPERNIC LES PLUS LARGES FACILITES DE PAIEMENT

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE

OBJETS D'ART

BIJOUTERIE

M. LAROUSSE 17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE

Du Choix - Des Prix Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MARQUINERIE Imagerie et Souvenirs Bretons Réduction 5 % aux Syndiqués

SYNDICALISTES !..

Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et lorsqu'ils sont diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet,

Paul TROSEY

vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Forfaits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art. Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RESTITUTION DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens

Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la

Caisse Familiale de la Loire-Inférieure

Plâtrerie-Décoration Staff - Fumisterie

ANCELIN

ENTREPRENEUR 49, rue de Bel-Air - NANTES Téléphone : 117-49

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN

19, rue du Palais, St-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES Atelier de Réparation SES CHOIX SES PRIX Réduction 5 % aux Syndiqués

STUDIO St-DONATIEN

6, rue Evêque Emilien

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »

Le Gérant : Charles NASSIVET